

DEC172675DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Michel Bidoit, Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC131431DAJ du 18 avril 2013 portant fin de fonctions et nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions ;

Vu le projet de convention portant création de l'unité mixte internationale « *Research Lab in Computer Science* » (UMI RELAX) conclu entre le CNRS, l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay), l'Université de Bordeaux, le Chennai Mathematical Institute (CMI) et l'Institute of Mathematical Sciences (IMSc) ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Michel Bidoit, Directeur de l'INS2I, à l'effet de signer, au nom de la présidente du CNRS, la convention susvisée portant création de l'UMI RELAX.

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 novembre 2017

Anne Peyroche

